

2 - RENDRE L'OFFRE LISIBLE ET ACCESSIBLE ET FAVORISER L'IMPLICATION DES PARENTS

2.4 - Améliorer l'information des familles

PA 2.4.1 - RENFORCER L'INFORMATION DE PROXIMITÉ EN POURSUIVANT LA PROMOTION DU GUIDE PARENTALITÉ À DESTINATION DES ACTEURS DE LA PARENTALITÉ DU TERRITOIRE

DIAGNOSTIC

- Un bilan évaluatif, conduit sur la base d'enquêtes par questionnaires conduites en 2018 et en 2020, a permis d'établir que le guide est surtout perçu comme une aide occasionnelle, qui n'a pas vocation à être utilisée systématiquement mais plutôt lorsque des situations de fragilité se présentent et qu'une réorientation des familles est nécessaire.
- Il est majoritairement utilisé par les professionnels de l'éducation, les travailleurs sociaux ou les professionnels de santé lorsqu'ils rencontrent des familles et que leurs connaissances et expériences professionnelles ne sont pas suffisantes : il est alors nécessaire de continuer d'actualiser les contacts de professionnels et de décliner les partenaires existants à l'échelle locale. En effet, le manque d'adaptation aux contextes locaux, notamment ruraux, a été signalé.
- Le bilan évaluatif révèle la nécessité de doubler l'information numérique d'une information papier et inversement. Il soulève également la nécessité de réaliser une communication régulière et un accompagnement afin de toucher le maximum d'acteurs de la parentalité et de permettre l'appropriation.

DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

Le Guide Parentalité comporte 11 fiches situationnelles, un guide pratique et une fiche « type ». Il a été élaboré de manière partenariale en 2017 afin d'apporter un soutien aux acteurs – professionnels et bénévoles – intervenant dans le champ de la parentalité. Il recense l'offre parentalité sur le territoire du Rhône notamment, les contacts de professionnels afin de permettre une information, un accompagnement, et si besoin une réorientation, des parents.

PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ Publics : Les acteurs de la parentalité et les parents
- ➔ Territoire : Tout le territoire du Rhône (69)

PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ L'Association des maires du Rhône en lien avec le commission Parentalité Comité des services aux familles (CDSF)

PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ Commission parentalité du Comité des services aux familles (CDSF) et associations locales, et plus largement les acteurs de la parentalité du territoire du Rhône

RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Fonds National Parentalité (FNP) de la Caf du Rhône

ACTION 1

- ➔ Prendre appui sur les Conseils Locaux de la Parentalité, pour la promotion du Guide.

ACTION 2

- ➔ Communiquer de manière régulière, adaptée et accessible afin de toucher le maximum d'acteurs de la parentalité (professionnels, bénévoles, élus) et de permettre son appropriation (Maisons du Rhône (MDR), Maisons de la Métropole, monde associatif local, équipements socio- culturels...) avec par exemple la diffusion du Guide Parentalité aux établissements scolaires du département, sa mise en ligne sur le site de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) et sa présentation en formation initiale et continue d'enseignants.

ACTION 3

- ➔ Favoriser des temps d'échanges (conférences, réunions, etc.) entre les différents acteurs de terrain à différentes échelles territoriales, pour une meilleure mise en réseau de ceux-ci et maintenir une veille active.

ÉCHÉANCES

- ➔ 2021-2026

RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

- ➔ **Communication régulière, adaptée et accessible et diffusion du Guide Parentalité auprès des acteurs de la Parentalité sur l'ensemble du territoire**
 - Nombre de Guides Parentalité distribués, avec un zoom sur le milieu scolaire
- ➔ **Diffusion large et équilibrée de l'information Parentalité sur l'ensemble du territoire du Rhône**
 - Réédition du questionnaire d'évaluation du guide parentalité
 - Nombre, localisation et bilan de chaque réunion territoriale parentalité